Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

ID: 077-217703370-20201127-DEL2020\_0197-DE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de SEINE ET MARNE DEL2020\_ 01 97

Arrondissement de **TORCY** 

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt sept novembre, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 novembre 2020, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, centre omnisport municipal (Cosom), sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS: M. VISKOVIC, M. TIENG, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme RENIER, Mme PERUGIEN.

## ABSENTS OU EXCUSES

M. DRAME, M. DUMONT.

## ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme SAKHO-CAMARA qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA jusqu'à 19 h 08, M. CHAVANCE qui a donné pouvoir à Mme RENIER, Mme NEDJARI qui a donné pouvoir à M. TIENG, Mme NATALE qui a donné pouvoir à Mme MONIER.

Le point concernant la rémunération des agents participant au recensement de la population 2021 a été retiré de l'ordre du jour suite au report de la collecte en 2022 par l'INSEE, en raison de la crise sanitaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RAJAONAH

11) ÉLECTION DES MEMBRES DE DROIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION COMITÉ DE JUMELAGE À NOISIEL

élection des membres de droit du conseil d'administration de l'association comité de

Envoyé en préfecture le 03/12/2020 Recu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le à noisiel (2)

ID: 077-217703370-20201127-DEL2020\_0197-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que conformément aux statuts de l'association Comité de Jumelage à Noisiel, le conseil d'administration de l'association comprend comme membres de droit le Maire de Noisiel, l'adjoint au maire ou conseiller municipal chargé de la mise en place des jumelages sur la Ville et 7 conseillers municipaux,

**CONSIDERANT** les candidatures suivantes issues des listes :

Noisiel!
Claudine Rotombe
Yvon Tati
Marie-Rose Monier
Vanessa Safi
Gérard Bègue
Noisiel Citoyen:
Florence Renier
Noisiel Avenir:
Laetitia Perugien

**CONSIDÉRANT** que, selon l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

**PROCÈDE** à la désignation des membres du Conseil d'Administration de l'association Comité de Jumelage à Noisiel telle que suit :

Mathieu Viskovic, membre de droit en tant que Maire,

Madhia Nedjari, membre de droit en tant qu'adjointe au maire en charge du jumelage, Claudine Rotombe,

Yvon Tati,

Marie-Rose Monier,

Vanessa Safi,

Gérard Bègue,

Florence Renier.

Laetitia Perugien.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Maire

0197 suite DEL2020

élection des membres de droit du conseil d'administration de l'association comité de Affiché lege à noisiel (3)

Envoyé en préfecture le 03/12/2020 Reçu en préfecture le 03/12/2020

ID: 077-217703370-20201127-DEL2020\_0197-DE

Mathieu VISKOVIC

0 3 DEC. 2020 Publié au RAA le